COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS **MORNANTAIS** Le Clos Fournereau CS 40107 69440 MORNANT

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023



DU REGISTRE DES DEL | ID: 069-246900740-20230124-CC_2023_013-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2023-013

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud

Date de convocation: 18 janvier 2023

Nombre de membres :

En exercice

Présents

Votes

26

34

PRESENTS:

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES:

Christian FROMONT, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE

PROCURATIONS:

Françoise TRIBOLLET donne procuration à Yves GOUGNE Charles JULLIAN donne procuration à Pascal OUTREBON Denis LANCHON donne procuration à Bruno FERRET Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT Christèle CROZIER donne procuration à Luc CHAVASSIEUX Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN Gérard MAGNET donne procuration à Magali BACLE Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale DANIEL

Rapporteur: Monsieur Pascal OUTREBON, Vice-Président déléqué aux Equipements, à l'Aménagement du territoire, à la Transition Ecologique et à la Mobilité

Vu le code général des collectivités territoriales,

TRANSITION ECOLOGIQUE

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais (Copamo) validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Vu la délibération n° 9/2020 en date du 19 février 2020 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais concernant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest lyonnais,

Vu la délibération n° CC-2021-010 du Conseil Communautaire du 6 avril 2021 approuvant le programme partagé et solidaire de transition écologique du Pays Mornantais.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Équipements et Transition écologique » en date du 10 janvier 2023,

Ayant pris conscience de l'impact du réchauffement climatique, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) s'est engagée dans une démarche forte de transition écologique. Elle a notamment construit, en partenariat avec ses 11 communes, une stratégie de transition écologique du territoire dont la sobriété énergétique des bâtiments est un axe majeur.

Approbation de la convention avec l'ALTE69 pour le renforcement de l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le



ID: 069-246900740-20230124-CC_2023_013-DE

En effet, le secteur résidentiel représente 41% de la consommation énergétique et 22% des émissions de gaz à effet de serre sur le Pays Mornantais (2015). Il y a donc une réelle nécessité à agir sur la rénovation énergétique des logements.

L'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69) est une association à but non lucratif, créée le 24 mai 2019 ayant pour but d'encourager, d'accompagner, de promouvoir et d'animer par tous moyens à sa disposition la mise en œuvre de la transition énergétique.

Le Syndicat de l'Ouest lyonnais est membre de l'ALTE69 et contribue pour la réalisation de missions d'accompagnement à la rénovation énergétique des particuliers, collectivités et des professionnels pour un montant global en 2022 de 156 000 € à travers 3 axes :

- Le socle commun de base de contribution à l'ALTE69 pour le fonctionnement de l'espace info énergie et l'accueil de 1er niveau (accueil téléphonique)
- Les accompagnements renforcés (200 / an)
- L'accompagnement des professionnels et collectivités (conseils des communes pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments) 35 j / an

La Copamo, ambitionnant d'aller plus loin que les missions définies à l'échelle de l'Ouest lyonnais, notamment pour intensifier les accompagnements renforcés des particuliers, qui sont un gage de massification et de performance dans les projets de rénovation énergétique, souhaite établir une convention complémentaire avec l'ALTE69 à compter de 2023.

Il est ainsi envisagé la mise en œuvre par l'ALTE69 des missions suivantes :

 Concernant l'accompagnement de tous les particuliers à la rénovation basse consommation de leur logement :

1. Un interlocuteur unique du territoire pour tous les habitants, quel que soit leur niveau de revenu

Pour répondre à la demande d'aide et de conseil en rénovation énergétique de ses habitants, la Copamo s'appuie aujourd'hui sur l'association Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA) et sur l'ALTE 69.

Les différents acteurs, la multiplicité des aides financières locales et nationales et la complexité technique et administrative du sujet rendent difficile la concrétisation de la rénovation énergétique des logements sur le territoire. Cette convention a notamment pour but de simplifier le nombre d'interlocuteurs. L'ALTE sera identifié comme « porte d'entrée unique » à tous les porteurs de projet, quel que soit leur niveau de revenu. Elle sera chargée spécifiquement de mettre en relation les personnes en dessous des plafonds de ressources avec Soliha.

2. Une massification de l'accompagnement renforcé

Afin de massifier les travaux en nombre de projets et en performance, la Copamo souhaite développer l'accompagnement renforcé.

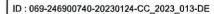
L'accompagnement renforcé consiste en :

- Des visites à domicile. Une analyse du logement et des consommations du maître d'ouvrage est effectuée ainsi qu'un diagnostic social du maître d'ouvrage au regard de sa capacité à se lancer dans une rénovation performante. A l'issue de cette visite, un cahier de recommandations est remis au maître d'ouvrage, lui permettant ainsi de lancer son projet pour viser un bon niveau de performance énergétique et bénéficier des aides financières.
- Pour les maîtres d'ouvrage qui en ont besoin, un suivi administratif dans le cadre de leur montage de dossier de subvention

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le



50 accompagnements renforcés sont prévus dans cette convention pour l'année 2023, en complément des 50 accompagnements prévus dans la convention avec le

Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

3. Une démarche qualité et un système d'évaluation de l'impact des travaux

En complément du Baromètre des activités élaboré par l'ALTE 69 tous les deux mois, la Copamo souhaiterait pouvoir mettre en place une démarche qualité et de suivi de l'impact des travaux.

Il s'agit ici de définir des critères de qualité de l'accompagnement pour la satisfaction des bénéficiaires et évaluation de l'accompagnement.

Des suivis mensuels des dossiers réalisés seront proposés par l'ALTE 69 à la Copamo, afin de bien mesurer les besoins et demande des habitants du territoire.

Dans ce suivi mensuel, l'impact des travaux réalisés sera mesuré en matière d'économies d'énergie et d'émission de GES pour évaluer et ajuster le dispositif global et rendre compte aux élus et habitants de la politique menée.

Concernant l'accompagnement technique et territorial des collectivités

En mai 2021, l'ALTE 69 a proposé à la Communauté de Communes du Pays Mornantais d'intégrer le programme AMI SEQUOIA à travers le groupement MIMOSA, qui consiste en la mise à disposition d'outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

Cet AMI SEQUOIA a notamment permis de créer un dispositif de suivi et d'optimisation des performances énergétiques des bâtiments, notamment grâce à :

- L'accès à une plateforme de gestion énergétique : l'outil Elle permet aux utilisateurs d'optimiser la performance énergétique d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments en exploitant leurs données de consommation et indicateurs de confort ambiant.

31 bâtiments de 5 communes de la Copamo ont intégré cette plateforme en 2021-2022.

- L'expertise d'un économe de flux mutualisé : la ressource humaine compétente

L'économe de flux de l'ALTE 69 accompagne les communes pour le déploiement de la plateforme sur le périmètre bâtimentaire défini, le paramétrage des tableaux de bord, la formation des utilisateurs, la personnalisation des rapports automatiques ; ou encore l'analyse des consommations et la réalisation de plans d'action de réduction des consommations énergétiques.

La présente convention est établie pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2023, renouvelable par décision expresse de la Copamo et dans la limite de deux renouvellements.

Le montant global pour cette convention est établi à 25 006 € pour l'année 2023, répartis de la sorte :

50 accompagnements renforcés de particuliers en plus	20 000 €
Participation à l'intervention des économes de flux et aux abonnements du logiciel de suivi des consommations pour les communes	5 006 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le



Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 2604.23
Notifié ou publié
le 226.04.23
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE la convention avec l'ALTE69 pour le renforcement de l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président, Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 26 JANVIER 2023 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

